

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 2016-01, 2016-09, 2016-10 et 2016-11

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants:

- Règlement 2016-01 – *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M. c. O-0.1).
- Règlement 2016-09 – *Règlement abrogeant le Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2011-12).
- Règlement 2016-10 – *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. c. C-4.1).
- Règlement 2016-11 – *Règlement modifiant le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1) *et abrogeant le Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (R.R.V.M., c. E-7.1).

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 3 octobre 2016.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et qu'ils seront disponibles pour consultation à compter de cette date sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/plateau ou au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 7 octobre 2016

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Claude Groulx